

Spécial stagiaires



- **Comment réussir votre année ?**
- **Comment réussir votre rentrée ?**
- **Quel dispositif pour l'année de stage ?**
- **Quels sont vos droits ?**
- **En quoi le SNES peut-il vous être utile ?**



Mémo stagiaires 2013
aussi disponible
sur le site du SNES
www.snes.edu



Pour une entrée dans le métier qui permette la réussite de tous

Cher(e) collègue,

Félicitations pour votre réussite au concours et bienvenue dans notre académie.

Pour la troisième année consécutive, nous accueillons nos collègues stagiaires dans des conditions dégradées par rapport à ce qui existait précédemment. Car si le nouveau Président de la République et le gouvernement ont annoncé tôt leur volonté de remettre en chantier la formation des enseignants et CPE, c'est la rentrée préparée par le ministre précédent qui s'applique en septembre 2012. Les mesures d'urgence prises par le ministre Peillon modifient peu le dispositif. L'allègement de service de 3 heures (6 heures pour les CPE) reste bien insuffisant mais va tout de même dans le bon sens, celui d'une entrée progressive dans le métier. La FSU et ses syndicats luttent depuis 3 ans pour que soit rétablie une décharge de service conséquente. Pour la rentrée 2012, le ministre Peillon a refusé d'entendre qu'une mesure transitoire plus ambitieuse était possible : des services ne dépassant pas un mi-temps devant élèves.

Avec un quasi temps plein, la question de la charge de travail reste posée ! Soumis à une telle pression, comment assumer préparation de cours, évaluations, gestion de classes, présence aux réunions institutionnelles, recul et réflexion sur sa pratique, intégration sereine dans un milieu professionnel ? Au cœur des débats de l'élection présidentielle, la formation des maîtres doit faire l'objet d'une remise à plat. Le SNES continue de revendiquer un service réduit pour les stagiaires (un tiers du service en responsabilité devant élèves) et une formation digne de ce nom (deux tiers du service en formation).

Cette question est au cœur de son plan d'urgence pour la rentrée 2012 et il compte la porter dans les débats ouverts depuis cet été autour de la future loi d'orientation pour l'école.

L'objectif de cette publication est de vous aider dans vos démarches et le déroulement de votre année mais aussi de vous présenter l'état actuel de la réforme de la formation des maîtres dans notre académie ; surtout de vous inviter à nous rejoindre dans l'action pour gagner enfin une entrée dans le métier qui vous permette de réussir.

A tous, bienvenue dans un métier que nous aimons, que nous défendons, qui reste difficile mais où les solidarités s'expriment et se vivent au quotidien dans la salle des profs avec des militants du SNES à vos côtés.

*Pour le secrétariat académique du SNES,
Frédérique Lalys*



Cette publication a été réalisée par le secrétariat académique du SNES :
Brigitte Brun, Christelle Carnet, Jean-Marc Cléry, Thérèse Jamet-Madec,
Frédérique Lalys, Gwenaél Le Paih, Matthieu Mahéo, Vincent Plé.

Le dispositif prévu pour cette rentrée

- **Le 31 août** : accueil par le recteur le matin et par les IPR (Inspecteurs Pédagogiques Régionaux) l'après-midi (première approche de la prise de fonction).
- **Le 3 septembre** : pré-rentrée dans l'établissement d'affectation avec tous les collègues.
- **Du 4 au 7 septembre**, 4 journées de stage.
- **Rentrée devant les élèves le lundi 10 septembre** (avec un petit décalage donc par rapport aux autres collègues).
- **Du 10 au 30 septembre, 3 jeudis** : formation pour préparer et accompagner la prise de fonction (priorité à la préparation des premiers cours et à la gestion de classe).
- **4 jeudis en octobre et 3 en décembre** : formation pour approfondir et traiter des situations professionnelles complexes (approfondissement des contenus abordés les premières journées).
- **4 jeudis de formation en janvier et février** : personnalisation du parcours de formation visant l'implication du stagiaire dans son environnement professionnel.
- **2 jeudis en mars, 2 jeudis en avril et 2 jeudis en mai** : formation complémentaire.
- **Au long de l'année**, 72 heures d'accompagnement avec le conseiller pédagogique.



Pour reconstruire la formation des stagiaires : la profession doit continuer de se rassembler !

La réforme de la formation des maîtres s'est mise en place il y a deux ans, sans cadrage national, contraignant les académies à bricoler des dispositifs de formation avec des moyens souvent insuffisants et des stagiaires affectés à temps plein. Cette réforme a souvent été vécue douloureusement par les stagiaires : stress, fatigue permanente, absence de temps libre, difficultés de gestion de classe et difficultés pour prendre du recul par rapport aux cours dispensés... Heureusement, pour la plupart d'entre eux, le traitement infligé ne leur a pas fait perdre le goût pour un métier qu'ils espèrent explorer dans de meilleures conditions cette première année comme titulaire !

Le SNES a combattu cet amoindrissement du contenu et du volume de formation de l'année de stage, qui n'avait d'autre objectif que d'absorber près de 6 000 suppressions de postes ! Il a pesé pour que la formation des enseignants soit l'un des enjeux de débat de la campagne présidentielle.

Les stagiaires de l'année 2012-2013 se verront déchargés de trois heures pour les enseignants (soit 12h de cours pour les agrégés et 15h pour les certifiés et PLP, 17h pour les PEPS) et de six heures pour les CPE.

Dans l'académie de Rennes, par rapport à l'an dernier, cette décharge correspondra à un volume à peine plus important de formation (2 jours) : l'essentiel du temps libéré par la décharge sera donc laissé à l'appréciation des stagiaires qui en ont cruellement manqué les années précédentes, pour observer leur tuteur, faire leurs cours, corriger leurs copies...

Les autorités académiques ont pris en compte ce que nous leur disons ainsi que le bilan réalisé auprès des stagiaires de l'an dernier et l'organisation de la formation se déroulera donc d'une façon différente de l'année précédente. La période de stage « massé » avec les IPR et les formateurs se déroulera uniquement la première semaine : vous prendrez donc vos classes en charge à compter du 10 septembre. Tout au long de l'année, en plus du temps de service devant élèves, des regroupements en formation « filée » certains jeudis auront lieu (le jeudi doit impérativement être libéré dans l'emploi du temps). Une avancée positive obtenue l'an dernier est reconduite : la formation interviendra plus tôt dans l'année et elle sera centrée d'emblée sur la didactique de la discipline et l'aide à la gestion de classe.

A tout cela s'ajoutera, pour ceux qui n'en sont pas détenteurs, la validation du CLES et du C2i2E qui ne sont plus, grâce à l'intervention du SNES auprès du ministère, exigibles avant la rentrée scolaire mais devront néanmoins être validés durant l'année de stage.

Malgré des avancées, on est encore loin du compte. Le SNES continue d'exiger auprès des nouvelles autorités politiques une formation comportant un tiers temps maximum devant élèves, afin de permettre le recul nécessaire entre théorie et pratique. Le SNES réclame également l'abandon du C2i2e et du CLES. Nous appelons les collègues à se mobiliser dans les établissements autour des stagiaires et nous faisons de cette question un des axes revendicatifs forts de la rentrée.



Publication du Syndicat National des Enseignements
du Second degré

24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64
ou : s3ren@snes.edu - www.rennes.snes.edu

Directrice de la publication : Christelle Carnet

Réalisation / PAO : Paméla Deline

Impression : GPO Thorigné

Imprimé sur papier aux normes PEFC et FSC Développement durable
CPPAP : 1115 S 05594

**Cette publication est
financée par les adhérents
du SNES.
Les cotisations sont notre
seule source de financement.**

Sommaire

Page 2 : Edito
Page 3 : Actualité
Pages 4 et 5 : Obligations et droits
Page 5 : Contacts
Page 6 : Conseils
Page 7 : Formation
Page 8 : Le SNES

Pour vous repérer au fil de l'année

1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre	
Tâches pédagogiques	Démarches administratives	Tâches pédagogiques	Démarches administratives
<p>Réunions parents/profs : présentation de l'année, des équipes</p> <p>Conseils de classe de mi-trimestre</p> <p>Remplir les bulletins</p> <p>Conseils de classe</p> <p>Réunions parents/profs à l'issue des conseils de classe</p>	<p><u>Pré-rentrée :</u> Signer le PV d'installation Dossier de reclassement pour les anciens non-titulaires (contractuels, vacataires, lecteurs, ASEN...)</p> <p><u>Novembre :</u> demande mutations inter-académique, le SNES organise des réunions d'info</p>	<p>Bulletins trimestriels Conseils de classes</p> <p>Au lycée, remplir les dossiers post-bac (APB)</p>	<p>Notation administrative</p> <p>Déclaration d'impôts</p> <p><u>Début mars</u> Résultats de l'inter : vous êtes affecté(e) dans une académie</p> <p><u>Mi-mars :</u> voeux de l'intra académique</p>
<p>Sur la base du volontariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement éducatif en collège (clubs, ateliers...) - Prof principal - Voyages, sorties scolaires - Participation au Conseil d'Administration 		<p>Ce d</p> <ul style="list-style-type: none"> - Heures supplémentaires - Etre professeur principal - Etre présent à l'enseignement (suivi d'orientation) n'est - Membre du Conseil Pédagogique - Remplacements à l'intérieur 	

Pour ne pas subir : connaître vos droits

Vos droits syndicaux

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires :

- **le droit de grève**
- les droits à autorisation d'absence et à congés pour **formation syndicale** (c'est à dire pour participer à un stage organisé par un syndicat représentatif, dans la limite de 12 jours ouvrables par an, en conservant rémunération et sans être contraints de récupérer les cours manqués).
- Ils peuvent participer aux heures mensuelles d'**information syndicale** organisées dans leur établissement. Ils sont électeurs et éligibles au conseil d'administration de leur établissement.

Heures Supplémentaires (HSA - HSE)

Les certifiés, PLP et agrégés ont une décharge de 3h donc le chef d'établissement ne peut vous imposer d'heures supplémentaires.

Attention, le calcul du service se fait en tenant compte de toutes les décharges. Par exemple, certaines responsabilités (labo de LV, de Techno, de SVT...) ouvrent droit à une heure de décharge. Au lycée, une heure de 1^{ère} chaire est attribuée aux enseignants qui interviennent 6 heures ou plus dans des classes de Première et/ou de Terminale (le calcul ne prend en compte les classes parallèles qu'une fois).

Toutes les autres heures supplémentaires dites effectives (HSE) plus mal rémunérées, ne peuvent être attribuées qu'avec l'accord des enseignants concernés.

Fin juin, début juillet (Inspecteurs Pédagogiques) base de 3 rapports l'IPR. Les stagiaires reçus en entretien dernier. En cas de difficultés avec la section

Évaluation scolaire

3^{ème} trimestre

Tâches pédagogiques	Démarches administratives
Bulletins	Titularisation de l'année de stage
Conseils de classe	Conseil d'enseignement
Livrets scolaires pour les élèves de 2 ^{nde} (français) 1 ^{ère} (toutes disciplines) idem pour les élèves de Terminale	Surveillance des examens

ce que vous pouvez refuser :

les avis globaux
le paiement des conseils de classe (l'ISOE, indemnité de stage)
une note pas liée au nombre de conseils de classes
une note pédagogique
une note globale

Droits

Notation administrative

Si votre note vous semble décevante, ne signez pas immédiatement l'avis de notation, commencez par rencontrer le Chef d'établissement et par lui demander des éclaircissements. N'hésitez pas à solliciter l'aide du responsable SNES qui vous accompagnera dans vos démarches.

La titularisation

En juillet, la titularisation est prononcée par un jury composé d'IPR (pédagogiques Régionaux) et d'un chef d'établissement, sur la proposition de l'inspecteur, celui du tuteur, celui du chef d'établissement et celui de l'élève en difficulté dont l'avis global n'est pas satisfaisant sont pris en compte par les membres du jury avant la décision finale de ce jury.

En cas de difficulté prévisible, n'attendez pas la fin de l'année, prenez contact avec le responsable académique du SNES.

Pour contacter le SNES

SNES Bretagne :

Contact : Frédérique Lalys
24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES
Tél : 02.99.84.37.00
Fax : 02.99.36.93.64
Mail : s3ren@snes.edu
Site Internet : www.rennes.snes.edu

SNES 22 :

Contact : Brigitte Jacob
18 rue de Brest - 22000 Saint Briec
Tél : 02.96.33.75.47 - Port. : 06.70.92.10.19
Fax : 02.96.33.75.47
Mail : snes22@wanadoo.fr

SNES 29 - BREST :

Contact : Armelle Pucel
Maison du Peuple - 2, Place Edouard Mazé -
29283 BREST Cedex
Tél : 02.98.43.33.51 - Port. : 06.07.34.19.33
Fax : 02.98.43.19.95
Mail : snes.fsu.29@wanadoo.fr

SNES 29 - QUIMPER :

Contact : Yves Pasquet
113, Route Pont L'Abbé - 29000 QUIMPER
Tél : 02.98.55.77.72 - Port. : 06.07.34.19.33
Fax : 02.98.55.55.14
Mail : snes.finistere@wanadoo.fr

SNES 35 :

Contact : Michel Payen
14 rue Papu - 35000 RENNES
Tél : 02.99.63.62.32
Mail : snes.35@wanadoo.fr

SNES 56 - LORIENT :

Contact : Philippe Léaustic
Cité Allende - Porte D 2^{ème} étage
12, rue Colbert - 56100 LORIENT
Tél : 02.97.64.42.97 - Fax : 02.97.64.71.81
Mail : snes.morbihan@neuf.fr

SNES 56 - VANNES :

Contact : Bruno Demy
39 ter rue Albert 1^{er} - 56000 VANNES
Tél : 02.90.99.24.30
Mail : snes.gwened@neuf.fr

Pour bien démarrer : quelques conseils ...

Le jour de la prérentrée

✓ Le premier contact avec les collègues et vraisemblablement avec votre établissement d'affectation. **Le matin, réunion plénière** menée par le chef d'établissement, présentation des nouveaux (oui, oui, il faudra se lever et saluer la salle). A l'issue de cette réunion, l'administration vous remet **votre emploi du temps**. En cas d'aberration (heure isolée, trous trop nombreux), demandez la recherche de solutions à partir de l'emploi du temps des élèves et des collègues. Faites-vous accompagner par un collègue, si possible le représentant du SNES dans l'établissement. Huit à quinze jours sont souvent nécessaires avant que l'emploi du temps prenne sa forme définitive. Il ne devra pas contenir de cours le jeudi, jour consacré à la formation.

✓ **L'après-midi, conseil d'enseignement** (réunion des professeurs d'une même discipline). Nouez des liens avec votre tuteur, le coordonnateur de la discipline et plus largement avec les collègues avec lesquels le contact passe bien, ils seront des guides précieux pour toutes les questions que vous vous posez. Comparez votre emploi du temps avec celui du tuteur, l'agencement des deux emplois du temps doit vous permettre de suivre les cours du tuteur. Visitez les salles que vous occuperez avec les élèves et toutes les salles qui contiennent du matériel nécessaire à votre enseignement. Récupérez les clefs pour y accéder : à la loge ou à l'intendance. Profitez-en pour récupérer à l'intendance d'autres choses utiles comme la carte de cantine et éventuellement le badge pour le parking.

✓ Prenez connaissance aussi des **manuels utilisés** : empruntez-en à vos collègues qui auraient éventuellement des doubles ou au CDI. Vous pouvez aussi commander des spécimens aux maisons d'éditions à

condition de joindre une attestation de l'établissement prouvant qu'il s'agit bien des manuels utilisés par vos classes. Certaines maisons d'édition mettent aussi sur Internet des extraits de manuels et de guides du professeur.

✓ Il faut également vous renseigner pour voir comment fonctionne le **système de reprographie**. Faut-il se procurer un code pour faire soi-même ses photocopies ? Y a-t-il un agent chargé d'effectuer cette tâche auquel cas, il faut lui transmettre son original quelques temps avant de pouvoir en disposer avec une classe. Demandez aussi vos codes réseaux (pour accéder au réseau informatique) et les clefs des salles.

✓ Vous devez aussi prendre connaissance du **règlement intérieur** (en principe, il est remis aux enseignants ce jour de prérentrée, au moins aux nouveaux) : il contient notamment les règles et les sanctions communes.

✓ Rendez-vous également à la **vie scolaire** pour rencontrer le ou les CPE (Conseiller Principal d'Education). Il vous renseignera sur le contrôle des absences dans l'établissement. Le travail en commun avec lui peut constituer une aide précieuse : échange d'informations, analyse des difficultés de certains élèves.

✓ Vous devez impérativement signer votre **procès-verbal d'installation** pour ouvrir le droit au paiement du salaire. La signature doit être datée du 1^{er} septembre. En attendant que toutes les formalités soient remplies et que l'informatisation des données de base du salaire soit réalisée, les stagiaires ont droit à une avance sur salaire, pour septembre (environ 80 %), le salaire étant régularisé fin octobre.

Pour plus d'information, consultez le *mémo Stagiaires* sur le site du SNES : <https://www.snes.edu/-Memo-fonctionnaires-stagiaires-.html>

Le premier jour de cours

Se présenter.

Connaître au plus vite les élèves : dans certains établissements, les élèves remplissent une fiche avec le professeur principal qui la donne ensuite à chaque collègue de l'équipe. Certains collègues préfèrent demander leur propre fiche. Parfois des trombinoscopes sont fournis. Le plus simple pour gagner du temps, est peut-être, de faire un plan de classe et de demander aux élèves de conserver les mêmes places jusqu'à ce que vous les ayez repérés. Autre solution : vous pouvez préparer des cavaliers. Vérifiez que les élèves et vous-même avez bien le même emploi du temps avec les mêmes salles ! Vérifiez aussi manuel et matériel. Fixez quelques repères quant aux rythmes des devoirs, les types d'évaluation, les objectifs. Éventuellement expliquez certaines règles spécifiques à la discipline.

Posez des repères clairs et non négociables peut aider à instaurer une ambiance sereine de travail : par exemple sur le matériel exigé en classe, la prise de parole, le travail à la maison, la présentation des copies, la « triche » aux devoirs, le comportement en classe. On n'est pas obligé d'avoir fixé une sanction précise pour chaque « faute » de l'élève, tout d'abord parce que vous oublierez des situations dans votre liste et ensuite parce qu'il ne faut pas vous désavouer (toute règle énoncée doit être appliquée) mais peut-être connaître sa propre échelle de sanctions. Il faut faire connaître ses règles aux élèves et donc y avoir réfléchi avant d'entrer en classe et trouver la posture qui vous correspond. Dans 90 % des cas, il suffit de ne pas forcer le trait (dans un sens ou dans l'autre) pour que cela fonctionne.

Dès les premiers jours

Remplir le cahier de texte de chaque classe. C'est une obligation de service. La progression pédagogique doit

y figurer ainsi que le travail donné aux élèves. Le cahier de texte électronique est désormais réglementaire.

Pour vous former et vous informer : les stages académiques du SNES



La réflexion sur les contenus et les pratiques fait partie du quotidien de l'enseignant. Comment mettre les élèves au travail ? Qu'est-il important qu'ils apprennent ? Que l'on soit en début de carrière ou déjà plus expérimenté, les questions sont toujours nombreuses.

C'est pourquoi le SNES organise des stages thématiques ouverts à tous. Il ne s'agit pas de se substituer aux formations proposées par l'Éducation nationale mais d'offrir un regard complémentaire, un espace de débat où la parole est libre car en dehors de toute perspective hiérarchique.

Les stages du SNES permettent non seulement d'informer les collègues sur les évolutions du système éducatif, d'échanger sur la mise en œuvre des réformes, mais aussi de réfléchir collectivement sur la pédagogie et la didactique de nos disciplines. Les intervenants sont généralement des militants, des chercheurs, des universitaires, des sociologues...

Stage documentaliste *septembre*

Stage métier phase 2 *jeudi 27 septembre*

Ce stage fait suite à celui organisé en mai 2012 réunissant des militants investis dans la réflexion sur le métier et les pratiques. Il s'agit de poursuivre le projet de remobiliser les ressources du collectif en partant de l'activité réelle de chacun. Sans modèle ou norme imposés, le collectif rassemble dans la diversité tout le savoir-faire, l'ingéniosité, la réflexivité de ceux qui travaillent –capital trop souvent ignoré– élargissant ainsi les possibilités d'action et de reprise en main du métier par ceux qui le font et développant les solidarités de travail. En partenariat avec le CNAM - deux réunions nationales des groupes « métier » auront lieu à Paris fin novembre 2012 et fin mai 2013.



Stage militants S1 *jeudi 29 novembre*

Quelles pratiques syndicales dans l'établissement ?

Comment utiliser un panneau syndical, intervenir dans un CA, présenter des motions, accompagner un collègue auprès du CE, faire respecter les droits syndicaux, présentation de la DGH en CA, rôles des recteurs et DASEN, interventions des représentants SNES dans les CTSD et CTA, les hsup, les heures postes, les BMP..

Savoirs et compétences : y voir plus clair *jeudi 13 décembre*

Les compétences sont partout désormais : socle commun, LPC, livret scolaire en cycle terminal au lycée. Mais que deviennent les savoirs ? Comment articuler compétences et savoirs ? Avec Bernard Rey, un spécialiste reconnu sur ces questions, ainsi qu'un membre du GFEN.

Question du genre *vendredi 18 janvier*

A l'école : comment se construit le genre ? Quelles sont les incidences du genre sur la formation de la personnalité, sur les choix au niveau de la scolarité. Avec Nina Carlier du Snep-FSU.

Dans la société : Fatima Bouvet de la Maisonneuve, psychiatre à Ste Anne parlera des difficultés que rencontrent les femmes dans le travail et dans la société en s'appuyant sur son expérience clinique.

Quelles pratiques artistiques dans les établissements ? *2^{ème} trimestre*

Avec Jean Yves Morin, nouveau doyen IG des enseignements artistiques, Sandrine Charrier, responsable national des enseignements artistiques au SNES, Yvon Le Bras enseignant conseiller relais et des créateurs qui interviennent dans les établissements scolaires.

Stage sciences *jeudi 4 avril*

Ce stage a pour objectif de faire un état des lieux des enseignements scientifiques à l'école et d'imaginer des perspectives possibles mais aussi de savoir ce qui se fait et doit se faire pour que les citoyens puissent s'approprier les sciences. Avec une collègue du SNES national, un universitaire spécialiste de l'histoire des sciences, Claudia Neubauer (dont la formation est la génétique et la biologie moléculaire – membre de la Fondation Sciences Citoyennes).

Quelles stratégies adopter pour les élèves en difficulté ?

(Stage en préparation)

La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire a le droit à 12 journées de stages par an. Les stages organisés par l'Observatoire académique du SNES sont ouverts à tous, syndiqués ou non. Il suffit de nous contacter : nous vous adresserons un modèle d'autorisation d'absence (ou modèle type sur www.rennes.snes.edu) à déposer à votre chef d'établissement au moins un mois avant la date prévue pour le stage.

Stage Ados - 6 mars 2012

STAGE FSU Histoire du système éducatif en Bretagne 8 et 9 octobre

Mieux connaître le passé pour mieux construire l'avenir : d'institutions qui nous sont précieuses, de l'école maternelle à l'université, car nous y travaillons et y formons les jeunes ; dans une région dotée d'une forte identité et d'une spécificité historique : une académie très en retard du point de vue de la scolarisation au siècle dernier et devenue « l'académie de toutes les réussites » selon le rapport des inspections générales de 2000. Mieux connaître le passé pour mieux construire l'avenir : c'est ce à quoi la FSU-Bretagne vous invite lors de ce stage consacré à l'histoire du système éducatif en Bretagne qui associera chercheurs de renom, militants syndicaux et enseignants. Un détour par l'histoire sans nul doute intéressant au moment du débat sur la nouvelle loi d'orientation sur l'école.

Avec André Robert, professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université Lumière de Lyon 2, directeur d'École doctorale et directeur du laboratoire Education, Cultures et Politiques, David Bensoussan, professeur d'histoire en classes préparatoires au lycée Chateaubriand à Rennes, Yves Carreil (sous réserve) maître de conférence en sociologie à l'IUFM de Bretagne, André Lespagnol, historien, universitaire et homme politique français, Alain Croix historien et universitaire. Frédérique Lalys, Jacques Brillet, Jean Luc Le Guellec militants syndicaux de la FSU.

Pour ce stage, autorisation d'absence à déposer impérativement auprès du chef d'établissement avant le 8 septembre. Nous contacter pour obtenir un modèle et finaliser votre inscription.

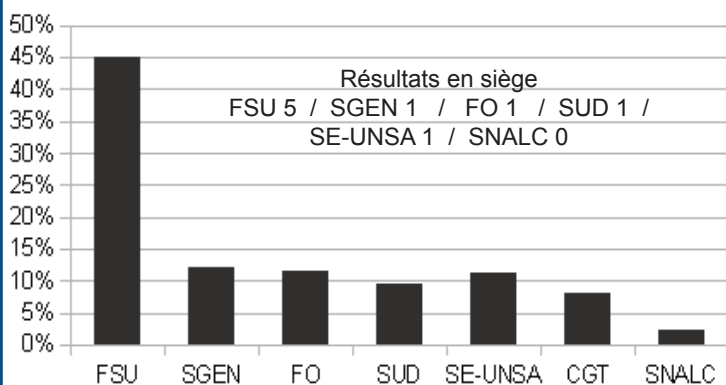
Pour redonner un avenir à nos professions et aux jeunes : le SNES, syndicat majoritaire du Second degré

Au bout de cinq ans d'une politique dévastatrice, le service public d'éducation est exsangue, victime d'un étranglement systématique de ses moyens et d'une volonté politique d'externalisation et de marchandisation de ses missions. Pour le Second degré où les effectifs d'élèves n'ont cessé de croître, le bilan est lourd entre dégradation des conditions de formation, de service, d'emploi et de salaire, remise en cause des missions des personnels et destruction de l'offre de formation.

Dans ce contexte, en avril 2012, le SNES, lors de son congrès national réunissant 600 délégués de toutes les académies de métropole et d'outre-mer, a voté et lancé un appel pour le second degré comportant des mesures d'urgence à prendre pendant l'été et des mesures à moyen terme. Le SNES, par ce plan d'urgence et des États généraux au cours du premier trimestre, portera les demandes du Second degré, dans la concertation ouverte dès juillet par le gouvernement pour l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation pour l'École, celle de 2005 devant être abrogée.

Résultats des dernières élections professionnelles

Comité technique académique - Octobre 2011



Notre fédération regroupe les syndicats SNES (2nd degré), SNUipp (1^{er} degré), SNUEP (PLP), SNEP (EPS), SNICS (infirmières), SNASUB (administratifs),...

Les élections professionnelles en octobre 2011 ont renouvelé la confiance en la FSU de tous les personnels du service public d'éducation en Bretagne (enseignants, CPE, COPsy, infirmières, administratifs, assistants sociaux). Les représentants de la FSU sont majoritaires au CTA, la plus haute instance de concertation académique, présidée par le Recteur.

Cette représentation majoritaire se décline par ailleurs dans les CAPA (commission administrative paritaire académique) où sont étudiées les carrières des collègues (mutations, promotion...). Elles vous concerneront directement cette année pour vos mutations dès décembre...

Au SNES, les représentants élus des personnels et les militants, pour certains partiellement déchargés, ont tous des classes en charge et sont en activité dans les établissements.

Supplément n° 1 au SB n°101 - Mai 2012

Un plan d'urgence pour la rentrée 2012



En annexe :
Plan d'urgence Rentrée 2012
Exprimez-vous !

Mettre fin aux suppressions de postes

- Rompre avec le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux
- Rétablissement des postes dans les établissements les plus en difficulté
- Réemploi de tous les non titulaires et titularisation de ceux qui ont le plus d'ancienneté

Assurer les recrutements pour l'avenir

- Engager, pour les stagiaires, la diminution de service devant les élèves
- Mettre en place des prérecrutements sur plusieurs niveaux de la formation universitaire
- Alléger fortement le service des AED qui se destinent aux métiers de l'éducation

Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Abandonner le projet d'évaluation des personnels d'enseignement d'orientation et d'éducation
- Respecter les statuts des personnels
- Supprimer le délai de carence
- Mettre fin au gel des salaires des fonctionnaires

Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires

- Stopper la libéralisation de la carte scolaire
- Abandonner le programme Éclair
- Abandonner le Livret Personnel de Compétences et « les écoles du socle »
- Revenir à une définition nationale des horaires disciplinaires et mettre fin au tronc commun des Premières générales
- Arrêter la réforme des séries de la voie technologique du lycée
- Moratoire sur l'application de la loi sur la Formation tout au long de la Vie à l'Éducation nationale et arrêt des fermetures de CIO, abrogation des mesures nouvelles modifiant les conditions de recrutement des CO-Psy.
- Abandon de la transformation des GRETA en GIP

Un plan de programmation pluriannuelle

Développer l'emploi public dans le second degré

- Planifier le rétablissement des postes supprimés au cours des dix dernières années
- Établir un plan de titularisation

Assurer les recrutements pour l'avenir

- Rétablir une véritable année de stage des lauréats des concours de recrutement, assurer une entrée dans le métier plus progressive.
- Décider un plan pluriannuel de recrutement
- Planifier la mise en place de prérecrutements à tous les niveaux de la formation universitaire, et donner aux AED une réelle possibilité de poursuivre des études pour préparer les concours

Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Améliorer les conditions de travail
- Mettre fin aux pouvoirs accrus du chef d'établissement
- Revaloriser nos salaires
- Développer la médecine de prévention
- Assurer une formation initiale et continue des personnels

Élaborer une nouvelle loi d'orientation

- Engager le débat sur les leviers pour parvenir à une mixité sociale et scolaire dans les établissements
- Refonder le collège
- Remettre à plat la réforme de la voie générale du lycée
- Remettre à plat la réflexion sur les séries industrielles et de laboratoire
- Reprendre le débat sur les contenus enseignés
- Renforcer le Service Public d'orientation de l'Éducation nationale en réaffirmant la contribution des COPsy et des DCIO à la réussite scolaire

Coupon d'adhésion

A renvoyer au SNES Académique
(24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES)

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Tél : Portable :

Mail : Discipline :

Etablissement d'exercice :